



الجمهوريية الجزائرية الشعبية الديمقراطية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

People's Democratic Republic of Algeria
Ministry of Higher Education and Scientific Research
University of Science and Technology of Oran Mohamed Boudiaf

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU RESULTAT DE
LA CONSULTATION N°07/ASS/ 2025**

**ASSURANCE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER, DE LA FLOTTE AUTOMOBILE
ET DE LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA
TECHNOLOGIE D'ORAN USTO MOHAMED BOUDIAF
EXERCICE 2026**

NIF : 408020000310039

Conformément à l'article N°27 « **attribution provisoire** » du cahier des charges.

Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , l'USTOMB informe l'ensemble des candidats et soumissionnaires ayant participés à la consultation N°07/ASS/2025 relative à **ASSURANCE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER, DE LA FLOTTE AUTOMOBILE ET DE LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN USTO MOHAMED BOUDIAF**

EXERCICE 2026

, qu'à l'issue du jugement des offres, la convention est attribuée provisoirement aux soumissionnaires suivants :

| Intitulé du Lot | Soumissionnaire retenu | Montant de l'offre financière | Délai d'exécution | Note technique | Note financière | NIF |
|---|---|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| ASSURANCE DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER, DE LA FLOTTE AUTOMOBILE ET DE LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN USTO MOHAMED BOUDIAF EXERCICE 2026 | Compagnie algérienne des assurances CAAT | TTC= 2 087 211,71 DA | 01/01/2026 au 31/12/2026 | 60pts | 40 pts | 099916000831602 |

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de l'affichage du résultat, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

le soumissionnaire qui conteste le résultat de la consultation, peut introduire un recours, auprès du service contractant

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter du premier affichage .. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Recteur de l'USTOMB

